
DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI DOIT AVOIR LIEU LE JEUDI 12 AOÛT 2004 À 19 H
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

- 16 H 30 **COMITÉ PLÉNIER - À HUIS CLOS**
SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
Objet de la réunion : des questions relatives à des litiges et au personnel
- 19 H **RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

**(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES
TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse www.grandsudbury.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

{AUCUNE}

EXPOSÉS / DÉLÉGATIONS

4. Lettre datée du 3 juin 2004 du Centre de santé mentale du Nord-Est (CSMNE) au sujet d'un exposé dans le but de promouvoir sa collecte de fonds et rallye automobile intitulé « The Great Eggscapade Scramble » le 18 septembre 2004 au Centre communautaire Delki Dozzi
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT) 1
- ▶ Mme Laura Hicks, directrice des collectes de fonds et des relations communautaires, CSMNE
5. Lettre datée du 16 juillet 2004 de l'Office de protection de la nature du district du Nickel (OPNDN) au sujet d'un exposé visant à informer le Conseil municipal de la soumission faite auprès du ministre des Richesses naturelles demandant un réinvestissement provincial dans les offices de protection de la nature en Ontario
(PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE) (RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 2
- ▶ Le conseiller Ron Bradley, président de l'OPNDN
 - ▶ M. Paul Sajatovic, planificateur de l'OPNDN
6. Rapport daté du 5 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet de la Phase deux (2) de Terre dynamique
(PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE) (RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 3 - 5
- ▶ M. Doug Craig, président du comité directeur de Terre dynamique
 - ▶ M. Jim Marchbank, président-directeur général de Science Nord

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Dupuis, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 10 août 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du Comité de planification, rapportera toute question nécessitant l'approbation du Conseil municipal.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE adoptant des résolutions pour les articles C-1 à C-18 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par un débat ou par un vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAUX

PAGE N°

C-1	Rapport n° 15, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 13 juillet 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M1 - M37
C-2	Rapport n° 13, Comité de planification, procès-verbal de la réunion tenue le 13 juillet 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M38 - M67
C-3	Rapport n° 14, Comité des finances, procès-verbal de la réunion tenue le 13 juillet 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M68 - M70
C-4	Rapport du comité ad hoc - vérificateur du Conseil, procès-verbal de la réunion tenue le 14 juillet 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M71 - M86
C-5	Rapport du comité ad hoc - vérificateur du Conseil, procès-verbal de la réunion tenue le 4 août 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M87 - M88
C-6	Rapport du Comité des licences, procès-verbal de la réunion tenue le 14 juillet 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M89 - M90
C-7	Rapport n° 14, Comité de planification, procès-verbal de la réunion tenue le 10 août 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ){DÉPOSÉ}	
C-8	Rapport du Comité de dépouillements des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 13 juillet 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M91

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAUX (suite)

PAGE N°

- C-9 Rapport du Comité de dépouillements des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 20 juillet 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M92 - M93**
- C-10 Rapport du Comité de dépouillements des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 27 juillet 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M94 - M95**
- C-11 Rapport n° 5, Conseil d'administration du Sudbury Metro Centre, procès-verbal de la réunion tenue le 3 juin 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M96 - M97**

SOUSSIONS

{AUCUNE}

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-12 Rapport daté du 9 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet d'un permis de circonstance et d'une dérogation au règlement sur le bruit, fête du centenaire de Valley East - Valley East Lions Club Inc.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **6 - 9**
- (Le Valley East Lions Club Inc. a demandé un permis de circonstance et une dérogation au règlement sur le bruit afin de faciliter sa fête du centenaire de Valley East.)
- C-13 Rapport daté du 6 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une prolongation du permis de vente d'alcool et d'une dérogation au règlement sur le bruit, Légion royale canadienne, section locale 224, Copper Cliff
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **10 - 12**
- (La Légion royale canadienne à Copper Cliff tiendra une fête d'anniversaire à l'intention de quatre (4) personnes et il faut une prolongation du permis de vente d'alcool et une dérogation au règlement sur le bruit.)
- C-14 Rapport daté du 30 juillet 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet d'une convention sur le lieu de décharge des eaux d'égout transportées par camion à Falconbridge
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **13 - 14**
- (Il existe une convention entre l'ancienne Région et la société Falconbridge Limited pour l'utilisation d'un lieu de décharge des eaux d'égout transportées par camion à Falconbridge, convention qui a expiré. La Ville du Grand Sudbury et la Falconbridge doivent signer une convention pour permettre l'utilisation continue du lieu de décharge des eaux d'égout.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

SONDAGES TÉLÉPHONIQUES

- C-15 Rapport daté du 3 août 2004 de la directrice des Services sociaux et de la Santé au sujet de l'attribution d'une convention à la suite d'une demande de propositions au sujet des meubles au Manoir des pionniers
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 15 - 16
- C-16 Rapport daté du 28 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une prolongation temporaire au permis de vente d'alcool, Tradewinds Motor Hotel
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 17 - 19
- (Le Tradewinds Motor Hotel a fait une demande de prolongation d'un permis de vente d'alcool pour faciliter son ouverture officielle.)
- C-17 Rapport daté du 23 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une dérogation au règlement sur le bruit, chantier du lotissement Trinity
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 20 - 22
- C-18 Rapport daté du 6 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une dérogation au règlement sur le bruit - Sudbury Downs
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 23 - 25
- (Une lettre provenant de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario a demandé une dérogation au règlement sur le bruit afin de tenir une série de concerts estivaux en plein air aux Sudbury Downs.)

RÈGLEMENTS

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR LA 3^E ET DERNIÈRE LECTURE :

- 2004-194 3^E RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER L'ALLOCATION RIVERAINE DU LAC NICKEL
- Recommandation du Comité de planification 2004-147
- Rapport daté du 4 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de renseignements - fermeture de l'allocation riveraine du lac Nickel 26 - 30
- (Ce règlement a été reporté lors de la réunion du Conseil tenue le 13 juillet 2004 à des fins d'information additionnelle. À la demande du Conseil, des renseignements additionnels seront fournis au sujet de la vente de l'allocation riveraine à la société INCO.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N^o

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :

2004-230A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL LORS DE SA RÉUNION TENUE LE 12 AOÛT 2004

2004-231A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR L'AÉROPORT DE SUDBURY

(Ce règlement met à jour la liste d'agents d'application des règlements municipaux à l'Aéroport de Sudbury.)

2004-232 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-300, RÈGLEMENT RÉGISSANT L'USAGE DU TABAC DANS LES LIEUX PUBLICS ET LES LIEUX DE TRAVAIL

(Cette modification corrige une erreur typographique dans le texte du règlement original. La Section 19, portant sur les employeurs, fait référence de façon erronée à la « Section 7 » au lieu de la « Section 8 ». La Section 7 porte sur les fumeurs. Cette modification corrige ce numéro de référence.)

2004-233 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE 2002-202

Rapport daté du 3 août 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet de la modification de l'heure des réunions de planification

31 - 33

(Ce règlement change l'heure de début des réunions de planification de 19 h à 17 h 30 à compter de septembre. Un avis quant à ce règlement a été donné et aucun commentaire n'a été reçu.)

Rapport daté du 6 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de la délégation des audiences sur les dérogations fiscales

34 - 39

(Ce règlement prévoit aussi que les auteurs de demande qui désirent se présenter devant le Conseil afin de faire une demande de dérogation fiscale doivent se faire entendre par le Comité d'audience au lieu du Conseil au complet.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2003-234A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-165A POUR NOMMER DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement met à jour la liste des commis aux Centres de service aux citoyens et des agents d'application des règlements municipaux.)

- 2004-235A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DU RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE POUR DES DISPOSITIONS DE PARTAGE DES COÛTS DU PROJET D'ENTRETIEN DU TUNNEL DE ROCHE TUNNEL

(Ce règlement est nécessaire pour autoriser la convention avec le Ministère pour la contribution du Ministère du tiers (8,4 millions de dollars) du coût total du projet.)

- 2004-236P 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 239 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-163

(Cette modification est une modification au Plan officiel propre à un emplacement particulier afin de permettre la création de trois lots de grande propriété résidentielle, d'environ 0,9 ha en superficie, sur la propriété en question qui est désigné « ceinture verte » par le Plan secondaire pour les peuplements de Nickel Centre où un tel lotissement ne serait pas permis. Pour ce faire, cette modification change la désignation d'utilisation des terres des terrains en question de « ceinture verte » à « lotissement de grande propriété rurale » et, de plus, elle exempte la propriété en question des exigences de la section 4.3 de ce Plan secondaire et de la référence subséquente à la section 3.15e xii) du Plan officiel. - Cedar Green Enterprises Ltd., partie de la parcelle 39056 S.E.S. dans le lot 9, concession 1, canton de Garson, promenade O'Neil Ouest, Garson.)

- 2004-237Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE

Recommandation du Comité de planification 2004-164

(Ce règlement redéfinit la propriété en question « R1.0.9 - 17 » Résidentielle unifamiliale spéciale afin de permettre la création de trois lots où des habitations unifamiliales doivent se faire construire. Les dispositions « spéciales » du règlement stipulent que la façade minimum d'un lot doit être de 90 mètres. - Cedar Green Enterprises Ltd., promenade O'Neil Ouest, Garson.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-238A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC THE WONDERLAND OF LEARNING INC. POUR DES LOCAUX À L'ÉTAGE INFÉRIEUR DE LA SUCCURSALE SUD DE LA BIBLIOTHÈQUE

Réunion du Comité de planification du 10 août 2004

2004-239 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DES PARCELLES 29319 ET 31079, SECTION OUEST DE SUDBURY DANS LE PARC INDUSTRIEL DE WALDEN À F. MENS INVESTMENT LTD.

Réunion du Comité de planification du 10 août 2004

2004-240 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DE LA PARCELLE 9953, SECTION EST DE SUDBURY DANS LE PARC INDUSTRIEL DE VALLEY EAST AU VAL CARON HOME CENTRE

Réunion du Comité de planification du 10 août 2004

2004-241 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DE LA PARCELLE 29334, SECTION OUEST DE SUDBURY DANS LE PARC INDUSTRIEL DE WALDEN À LA SOCIÉTÉ 13573750 ONTARIO LTD., O/A TECHNICA GROUP INC.

Réunion du Comité de planification du 10 août 2004

2004-242 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DES PARCELLES 31043, 31162 ET 31094, SECTION OUEST DE SUDBURY DANS LE PARC INDUSTRIEL DE WALDEN À LA SOCIÉTÉ MANITOULIN TRANSPORT INC.

Réunion du Comité de planification du 10 août 2004

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-243 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-158

(Ce règlement redéfinit la propriété en question à «Résidentielle unifamiliale » afin de permettre la création de 84 lots pour utilisation unifamiliale. - Wesmak Lumber Co., avenue Second, Sudbury.)

LE RÈGLEMENT SUIVANT PARAÎT POUR LES 1^{RE} ET 2^E LECTURES :

- 2004-244 2 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER UNE PARTIE DE LA RUE MAGILL CONTIGUË AU RESTE DE LA PARCELLE 31084 S.O.S. ET UNE PARTIE DE LA PARCELLE 27434 S.O.S. DANS LE PARC INDUSTRIEL DE WALDEN ET POUR AUTORISER LA VENTE DE CE TERRAIN ET LE RESTE DE LA PARCELLE 31084 À LA SOCIÉTÉ L.S. KOSOWAN LIMITED

Réunion du Comité de planification tenue le 10 août 2004

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

- C-19 Rapport daté du 6 août 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet de la vente publique en vertu de la Loi sur les municipalités **40 - 41**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Ce rapport porte sur une vente publique en vertu de la Loi sur les municipalités pour les propriétés ayant des impôts en souffrance.)

- C-20 Rapport daté du 4 août 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet d'un compte rendu sur le chantier de remise en état du pont, intersection de la rue Lorne et du chemin Big Nickel **42 - 43**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Rapport d'information sur l'état et le calendrier d'exécution du contrat 2003-25 du pont du chemin Big Nickel)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES

PAGE N^o

{AUCUNE}

RAPPORTS DE GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport daté du 4 août 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de voies cyclables dans la rue - corridor de la promenade Howey-avenue Bellevue-promenade Bancroft 44 - 49
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Lors de la réunion du Conseil tenue le 13 mai 2004, le Conseil a demandé au personnel de présenter un rapport au sujet de voies cyclables dans la rue le long du corridor promenade Howey-avenue Bellevue-promenade Bancroft.)

- R-2 Rapport daté du 5 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet d'une demande de peindre les couvercles de trous d'homme, Myths and Mirrors Community Arts 50 - 52
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Myths and Mirrors Community Arts a demandé l'approbation du Conseil pour peindre des motifs décoratifs sur les couvercles de trous d'homme dans le centre-ville.)

- R-3 Rapport daté du 2 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de la nomination d'un membre du Conseil d'administration du Service de santé publique de Sudbury et du district 53 - 65
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Lors de la réunion du Conseil tenue le 24 juin 2004, le conseiller Gainer a remis sa démission comme membre du Conseil d'administration du Service de santé publique de Sudbury et du district.)

- R-4 Rapport daté du 5 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet d'emplacements ferroviaires « sans sifflet » 66 - 78
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Le 22 août 2002, le Conseil a adopté la résolution 2002-497, voulant que le personnel se réunisse avec des représentants du CN et du CP afin de discuter d'emplacements « sans sifflet » possibles demandés par le public, et si ces négociations aboutissaient, qu'un règlement soit adopté pour établir de nouveaux emplacements « sans sifflet ».)

- R-5 Rapport daté du 22 juillet 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet d'une offre d'exploitation d'un terrain consacré à la planche à neige. 79 - 81
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(La Ville du Grand Sudbury a reçu une offre spontanée d'exploitation d'un terrain consacré à la planche à neige.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DE GESTIONNAIRES (suite)

PAGE N°

- R-6 Rapport daté du 22 juillet 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet du chalet de ski Adanac 82 - 84
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Le chalet de ski Adanac a été gravement endommagé par un incendie le 2 juillet 2004 et il nécessite soit des réparations substantielles ou une reconstruction.)

- R-7 Rapport daté du 27 juillet 2004 du directeur général de Emergency Services au sujet de rénovations pour accueillir les SMU aux actuelles stations des SU (stations de pompiers) 85 - 89
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Rapport en vue de l'approbation pour achever les rénovations aux stations des Services d'urgence (Leon, Van Horne, Long Lake et Minnow Lake) pour permettre la cohabitation tant des SMU et des divisions de pompiers.)

MOTIONS

- R-8 **Présentée par le conseiller Kett :**

ATTENDU QUE le placement de foyers de groupe dans un voisinage peut causer des préoccupations chez les voisins, surtout s'ils se croient éloignés de la prise de décisions et s'ils ne sont pas informés tôt pendant la démarche de demande;

ET QUE les conseillers municipaux ne sont pas informés soit par la Province ou par l'auteur de la demande;

ET QUE l'obtention de l'approbation technique en vue d'un permis de construire pour une propriété qui est déjà zonée correctement ne devrait pas constituer une « consultation municipale » par la Province ou par l'auteur de la demande;

IL EST RÉSOLU QUE la Ville du Grand Sudbury demande aux ministères des Services sociaux et communautaires et des Services à l'enfance et à la jeunesse qu'ils modifient leur politique en matière de demande de foyer de groupe de sorte à ce que :

1. La consultation publique soit la première étape de la démarche d'approbation quant à un foyer de groupe.
2. En vertu de la partie Consultation municipale de la démarche de demande, le Ministère communique directement avec le ou les conseillers locaux lorsqu'une demande se fait afin de permettre au ou aux conseillers de coordonner la démarche de consultation publique avec l'auteur de la demande.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

PAGE N°

R-9 Présentée par le conseiller Dupuis :

ATTENDU QUE les résidents de la région et les membres du Club Amical ont exprimé des inquiétudes au sujet de l'intersection des rues Rideau et Lavoie;

ATTENDU QU'UNE étude d'ingénierie au sujet d'un panneau d'arrêt dans les quatre sens a été entreprise et que l'on a conclu qu'il n'y avait pas besoin de panneaux d'arrêt dans les quatre sens;

ET QUE de nombreux aînés qui passent par-là croient toujours que l'intersection est dangereuse en raison de problèmes de visibilité (c.-à-d. une colline et des arbres dans le triangle de visibilité);

IL EST RÉSOLU QU'UN des panneaux d'arrêt dans les quatre sens soient installés à l'intersection des rues Rideau et Lavoie.

R-10 Présentée par le conseiller Bradley :

ATTENDU QUE pendant les discussions sur le budget actuel 2004, une demande avait été faite pour repeindre et entretenir les panneaux Centennial Welcome à Rayside-Balfour, à Walden et à Valley East avait été refusée;

ET QUE ces panneaux se détériorent et qu'ils ont besoin d'entretien;

IL EST RÉSOLU QUE le budget actuel 2005 prévoit de faire faire des inspections structurelles de ces panneaux par un professionnel et que des fonds soient prévus fournis chaque année si un entretien se révélait nécessaire.

R-11 Présentée par le conseiller Bradley :

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a récemment annoncé qu'il éliminait graduellement les subventions en vertu du Programme de canaux de drainage municipaux;

ET QUE les drains municipaux ont toujours fait partie de l'infrastructure rurale de l'Ontario depuis la fin du XIX^e siècle et qu'ils ont contribué par le passé à aménager les terres agricoles en Ontario;

ET QUE l'Ontario a eu des lois sur le drainage en vigueur depuis environ 150 ans et que le programme de subventions a fourni l'impulsion à l'aménagement des terres agricoles grâce à la création de nouveaux drains municipaux;

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

PAGE N°

R-11 **Présentée par le conseiller Bradley (suite):**

ET QUE les fondateurs du programme de subventions ont établi le programme et le partenariat financier entre la Province, le propriétaire terrien et les municipalités locales afin de promouvoir l'approvisionnement de produits agricoles aux résidents de la Province et afin de promouvoir le développement de la Province;

ET QUE le programme de subvention a fourni un soutien provincial à l'entretien continu des drains municipaux afin de veiller au maintien de la production agricole;

ET QUE les drains municipaux jouent un rôle essentiel dans la production et la viabilité de la production agricole, des aliments et des animaux d'élevage;

ET QUE les drains municipaux sont une composante essentielle de l'infrastructure rurale et que, sans eux, l'environnement de nombreuses régions serait affecté et soumis à un plus grand risque d'inondation et à une hausse de risques pour la santé publique et que sans les drains municipaux l'habitat de la faune, des poissons et de la faune aviaire pourrait subir des conséquences malheureuses;

ET QUE les drains municipaux fournissent le drainage nécessaire aux chemins et routes locaux à l'appui du réseau de transport public;

ET QUE le retrait de ce programme aura une incidence négative sur le milieu agricole, les municipalités locales et les entreprises d'ingénierie, de construction et d'approvisionnement en matériel;

ET QUE, du budget provincial en 2003 d'approximativement 68 milliard de dollars, le financement des drains municipaux ne représentait que 6,46 millions de dollars;

ET QU'UNE identité et une communauté agricole prospères sont une partie importante de l'économie provinciale;

ET QUE l'annulation de ces subventions nuira aux finances municipales alors que les propriétaires terriens se tourneront vers les municipalités pour leur fournir une aide financière;

IL EST RÉSOLU que l'on demande à l'honorable Dalton McGuinty, premier ministre de l'Ontario, et à l'honorable Steve Peters, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, de réexaminer la décision d'éliminer graduellement leurs subventions de ce programme;

ET QUE l'on fasse parvenir cette résolution à l'Association des municipalités de l'Ontario, à la Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario, à nos députés provinciaux locaux, à la Drainage Superintendents Association, à la Drainage Engineers Association, à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et à l'Association municipales d'Ingénieurs.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

PAGE N^o

R-12 Présentée par le conseiller Dupuis:

ATTENDU QUE le 21 juin 2001, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté le drapeau franco-ontarien comme emblème officiel de la province;

ET QUE le drapeau a été hissé pour la première fois en 1975 à l'Université de Sudbury;

ET QUE la communauté franco-ontarienne est fière de son drapeau;

ET QUE le Moulin à fleur a toujours été reconnu comme le quartier francophone de la Ville du Grand Sudbury;

IL EST RÉSOLU QUE le drapeau franco-ontarien soit hissé à permanence près du monument d'accueil portant l'inscription *Bienvenue au Moulin à fleur* situé sur l'avenue Notre-Dame à côté de la voie ferrée;

ET QU'UNE plaque expliquant l'origine du drapeau franco-ontarien y soit également installée.

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION

HUIS CLOS (questions inachevées)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

Le 6 août 2004

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL